

GERMAIN RUKUKI



GERMAIN RUKUKI

Burundi

Condamné à 32 ans de prison
pour avoir défendu les droits humains

Agissez dès maintenant sur amnesty.fr

AMNESTY
INTERNATIONAL



GERMAIN RUKUKI

Burundi

Un matin de juillet 2017, à l'aube, des dizaines de policiers font irruption au domicile de Germain Rukuki à Bujumbura. Détenus au Service national de renseignement, lieu réputé pour les actes des tortures et les homicides qui y sont perpétrés, il est interrogé sans avocat avant d'être transféré à la prison surpeuplée de Ngozi. Ce défenseur des droits humains, reconnu coupable d'une cascade d'accusations absurdes allant d'« atteinte à la sûreté de l'État » à « participation à un mouvement insurrectionnel », est condamné à 32 ans de prison, peine confirmée en appel en juillet 2019.

En réalité, Germain Rukuki est l'une des nombreuses victimes de l'impitoyable répression des voix critiques ces dernières années. Employé de l'Association des juristes catholiques du Burundi et président de l'association locale Njabutsa Tujane, il est mis en cause pour avoir travaillé avec la branche nationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), qui documentait les atteintes aux droits humains avant d'être interdite en 2016. Pour le régime, cette ONG « ternissait l'image du pays ».

Après la mort du président Pierre Nkurunziza, en juin 2020, le moment est venu de clore ce sombre chapitre de l'histoire burundaise. La Cour suprême a d'ailleurs fini par reconnaître que les droits de Germain Rukuki avaient été violés, ordonnant qu'il soit rejugé équitablement. Un premier pas qui reste à concrétiser : tandis que son nouveau procès se fait attendre, le défenseur des droits humains reste pour l'heure derrière les barreaux. Il est grand temps qu'il puisse enfin retrouver les siens et rencontrer son troisième fils, né peu après son arrestation. Son épouse, Émelyne Mupfasoni, s'impatiente : « *Combien de temps mon mari devra-t-il encore subir cette injustice ?* »

NOUS DEMANDONS AUX AUTORITÉS BURUNDAISES DE :

- libérer immédiatement et sans condition Germain Rukuki ;
- reconnaître la légitimité du travail des défenseurs des droits humains et mettre fin au harcèlement et à l'emprisonnement des militants pacifiques.

J'INTERPELLE LES AUTORITÉS RESPONSABLES

Vous pouvez envoyer des messages aux autorités du pays pour faire part de vos inquiétudes et de vos demandes aux adresses suivantes.

Président de la République du Burundi

Monsieur Evariste Ndayishimiye

Formule d'appel : Dear Mr President

Adresse postale : Ntare Rushatsi House,

Bujumbura, Burundi

Courrier électronique : présidence@burundi.gov.bi

Le président est très actif sur les réseaux sociaux. Interpellez-le sur Instagram, Facebook et Twitter (@GeneralNeva). Nous vous conseillons d'accompagner vos messages de photos (par exemple avec des panneaux demandant sa libération).

JE TÉMOIGNE MON SOUTIEN

Germain adore passer du temps en famille et pratiquer la natation, la randonnée et le volleyball. Il aime aussi la musique et en particulier les chanteurs de reggae Alpha Blondy et Lucky Dube mais aussi Francis Cabrel. N'hésitez pas à faire référence à ses passions, ainsi qu'à ces artistes et aux paroles de leurs chansons, dans vos messages de soutien. Nous vous recommandons aussi de vous adresser dans vos messages à son épouse, Émelyne Mupfasoni, pour la soutenir moralement dans ces temps difficiles. Finissez ces messages avec les mots :

Komera Turikumwe!

Stay strong, we are together!

Envoyez vos messages au Secrétariat national, nous les ferons parvenir à sa famille au Burundi :

10 Jours pour signer 2020 - Amnesty International France
76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19

Vous pouvez envoyer vos messages de soutien aussi par courrier électronique (burunditeam@amnesty.org) et les publier sur les réseaux sociaux avec les hashtags : #FreeGermainRukuki et #FreeDefenders